

Le 28 AVR. 2026

Bureau du courrier

N° 18_15_04_26

République
Française

Département de la
Lozère

Arrondissement de
Mende

C.DE C. DES
HAUTES TERRES
DE L'AUBRAC

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le quinze avril, à 20h30, le conseil communautaire légalement convoqué le 07/04/2026 s'est réuni sous la présidence de Michel GUIRAL, Président

Membres en exercice : 32 – Présents : 30 - Votants : 31

Présents :

Michel GUIRAL, Eve BREZET, Michel ROUZAIRE, Olivier PRIEUR, Jessica PAGES-CARTIGNY, Michel POULALION, Marie-France PROUHEZE, Vanessa ASTIER, Alain ASTRUC, Alain BRUN, Nicole DALLE-SALLES, Sabine DOUMERGUE-REAU, Frédéric FLORANT, Denis GRAS, Bernard BEAUFILS, Eric MALHERBE, François HERMET, Vincent HERMET, Laurence JAILLET, Daniel LONGEAC, Elise MALAVIEILLE, Pierrette MARTIN, Jean-François MONTIALOUX, Céline PERIGAUD, Emmanuel PIGNOL, Laurent PRAT, Sophie RIEUTORT, Virginie ROSSIGNOL, Martine SOULIER, Géraldine VELAY

Représentés :

Bernard BASTIDE donne pouvoir à Jean-François MONTIALOUX

Absents :

Patrice GRIMOUD

Secrétaire de séance : Olivier PRIEUR

Désignation représentant PETR Pays du Gévaudan

VU le décret n°2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et conseillers communautaires aux 15 et 22 Mars 2026,

VU les statuts du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère modifiés en date du 7 Juin 2019, et plus particulièrement l'article 10 et suivants précisant la composition du Conseil syndical et la représentation des EPCI membres,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la désignation des nouveaux représentants de la Communauté de communes au sein du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (31 voix pour)

PROCÈDE à la désignation des représentants de la Communauté de communes au sein des instances du PETR :

Conseil syndical	
3 titulaires	3 suppléants
<ul style="list-style-type: none">M. Michel GUIRALM. Denis GRASMme Jessica PAGES-CARTIGNY	<ul style="list-style-type: none">Mme Sabine DOUMERGUE-REAUM. Vincent HERMETMme Nicole DALLE
Comité de pilotage du SCOT	

2 titulaires • M. Olivier PRIEUR • Mme Eve BREZET	2 suppléants • M. Jean-François MONTIALOUX • Mme Jessica PAGES-CARTIGNY
GAL Aubrac Olt Causse Gévaudan	
1 titulaire • M. Michel GUIRAL	1 suppléant • Mme Eve BREZET
Contrat Territorial Occitanie/ATI FEDER	
1 titulaire • M. Michel GUIRAL	1 suppléant • Mme Eve BREZET
Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique	
1 titulaire • M. Michel GUIRAL	1 suppléant • Mme Eve BREZET
Comité de pilotage « Accueil de nouvelles Populations et Promotion du territoire »	
1 titulaire • M. Bernard BASTIDE	1 suppléant • M. Jean-François MONTIALOUX

Le Président, M. Michel GUIRAL

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Président
M. Michel GUIRAL

La Secrétaire de séance
M. Olivier PRIEUR



Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le 28 AVR. 2026

Bureau du courrier